



Carte de séjour parent d'enfant français

Par **famous**, le **02/06/2008** à **03:01**

la mère de ma fille ne veut pas me donné un document avec la mention que je viens voir ma fille et que je subvien a ses besoins.au début je croyais qu'elle rigolais mais jusqu'aujourd'hui elle ne veut toujours pas me le donné.Mon dossier et toujours a la préfecture et il me manque ce document pour renouveler mon titre vie privé et familiale qui a expiré en octobre dernier; mon récépissé en décembre dernier.En aout 2007 j'ai pris ma fille de 2 ans et demi trois jours alors que j'avais 21 jours de vacance. le problème est que ma fille préfere être avec sa mère et ses frères.et depuis je vais la voir mais elle ne veut pas partir avec moi,faudrais que sa soeur de 10 ans vienne avec nous pour qu'elle me suive.en se moment je suis sans papier depuis janvier 2008 et je sais pas quoi faire pour résoudre le problème.je sais pas si je dois allé à la préfecture faire etat de ma situation.je travail et je suis en CDI.Mon employeur n'est pas au courant.Merci

Par **jeetendra**, le **02/06/2008** à **12:49**

bonjour, normalement vous auriez pu prétendre au renouvellement de votre carte de résident vie privée et familiale en tant que parent d'un enfant français par la naissance en france à condition que vous contribuez à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou au moins durant deux ans.

La comme vous n'avez pas régularisé à temps, plus de trois mois après l'expiration de votre titre de séjour vous êtes considéré aux yeux de la loi comme un clandestin, prenez contact avec le gisti 3 villa Marcès 75011 Paris, téléphone 01 43 14 60 66, le DIEM 96 rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris, téléphone 01 48 05 13 16, afin d'être soutenu dans vos démarches, courage à vous, cordialement